tenue sous la présidence de Madame PERDU, assisté(e)

de Madame GENTY et Madame MARQUESUZAA, Conseillères

En présence de Monsieur AUBRY-OLLO, Rapporteur public

Madame SANTERRE, Greffière

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2301820** **RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY**

Titre de l'affaire Le préfet des Pyrénées-Atlantiques défère devant le tribunal l'arrêté de permis de construire modificatif n° PC 064 122 13 B0070 M01 délivré le 23 août 2022 par le maire de Biarritz à la SARL Biarritz Camping puis transféré à la Sci Mendixka le 27/03/2023 en vue de la réalisation d'une structure d'hébergement touristique.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
Défendeur	COMMUNE DE BIARRITZ	SELARL CABINET CAMBOT
	SARL BIARRITZ CAMPING	SELARL ETCHE AVOCATS
	SCI MENDIXKA	

10 heures 00

02) **DOSSIER N° 2302475** **RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY**

Titre de l'affaire M. et Mme D. et autres demandent l'annulation de l'arrêté n° PC 064 140 23B0009 pris par le maire de BOUCAU 12 mai 2023 délivrant à la SCCV SAINT GEORGES un permis de construire une résidence de 10 logements sur un terrain sis 90 rue Georges Lassalle, ensemble la décision de rejet de leur recours gracieux

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame D. Bruno et Laurence	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
	Madame A. Virginie	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
	Madame G. Nicole	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
	Monsieur et Madame H. Alix et Gaetan	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
	Madame P. Marion Françoise	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
	Monsieur et Madame E. Cédric et Laetitia	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
	Monsieur D. Joel	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
	Monsieur Z. Pier Luigi	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
	Madame K. Andrée Anne	SELARL ETCHE AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BOUCAU	SELARL CABINET CAMBOT
	SCCV SAINT GEORGES	PECASSOU LOGEAIS AVOCATS

03) **DOSSIER N° 2403018** **RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY**

Titre de l'affaire Mme Khoumba D. demande au Tribunal d'annuler l''arrêté du préfet de la Gironde en date du 05/09/24 portant expulsion du territoire français

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. Khoumba	Maître MARCEL Jean-William (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, PRÉFECTURE DE LA GIRONDE	

10 heures 00

04) **DOSSIER N° 2403235** **RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY**

Titre de l'affaire M. William B. demande au tribunal d'annuler l'arrêté pris le 25 octobre 2024 par la préfecture des Hautes-Pyrénées portant refus de séjour, l'obligeant à quitter le territoire avec un délai de départ volontaire.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B. William	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

05) **DOSSIER N° 2500752** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Mme Maria Rosemary D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2526400183 en date du 27 février 2025 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 1 mois et fixant le pays de destination

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. Maria Rosemary	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

06) **DOSSIER N° 2500753** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Mme Maria Rosemary D. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née le 5 février 2025 du silence gardé par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, sur sa demande de renouvellement de titre de séjour mention "membre de famille d'un citoyen de l'Union Européenne"

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. Maria Rosemary	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

10 heures 00

07) **DOSSIER N° 2501634** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Mme Maria Rosemary D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 256400571 en date du 13 mai 2025 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant refus de renouvellement d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai d'1 mois et fixant le pays de destination

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame D. EPOUSE C. Maria Rosemary	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

08) **DOSSIER N° 2500604** **RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA**

Titre de l'affaire Mme Marie Anishta Qetsia C. demande au Tribunal d'annuler l'arrêté du préfet du Gers en date du 31 janvier 2025 portant obligation de quitter le territoire français, refus de titre de séjour et fixation du pays de renvoi

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C. Marie Anishta Qetsia	Maître LESCARRET Martin (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DU GERS	

Arrêté le 05/11/2026

Le président du tribunal